



**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 AVRIL 2025 A 20h00**

Le Lundi 14 Avril 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le Mardi 08 Avril 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand DURANTON, Maire.

Etaient présents : M. DURANTON Bertrand, M. HUTHER Fabrice, M. SEIGLE Didier, Mme BOUCHON Sylvie, M. BACHER Bruno, M. QUEMIN Denis, M. JOURDAN Jérôme, Mme GENIN Chantal, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme DELORME Séverine, Mme SCHULTZ Laurence, Mme BOUCHON Céline, M. THIVOLET Daniel, Mme MATHIEU Emilie

Excusés :

Absent :

Procuration :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Denis QUEMIN est désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal complet de la séance du Conseil Municipal du 10 Mars 2025
- Administration Générale :
 - Délibérations :
 - 2 Délibérations modificatives pour la création d'éclairage public
 - Numérotation de voies route du Village
 - Changement numérotation de voie route des Cerisiers/Fayet
 - Demande de subvention associations :
 - FNACA
 - Amicale des Anciens Combattants
 - Souvenirs Français
 - Lycée Agricole privé Etienne Gautier à Ressins
 - Sauveteurs secouristes de Bièvre
 - ADSM 38
 - DDEN
 - MFR de Chatte
 - ADMR les cinq collines à St Jean de Bournay

- La foulée Saint Jeannaise
 - La ligue contre le cancer
 - MFR Mozas-CFA
 - CMA Formation à Bourgoin Jallieu
 - MFR- CFA de Chaumont
 - Locomotive
 - Sapeurs-Pompiers Humanitaires
 - Association jeunes sapeurs-pompiers à St Jean de Bournay
 - AFM téléthon
- Alarme bâtiments public
 - Délibération demande de subvention
 - Délibération demande de subvention pour obtenir un barnum au profil des associations de la commune
 - Sono salle des fêtes Germain Jaillet
- Divers :

APROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal complet du Conseil Municipal du 10 Mars 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

ADMINISTRATION GENERALE :

DELIBERATIONS

DECISION MODIFICATIVE N°1

Le crédit ouvert pour l'exercice 2025 sur le budget prévu pour la création d'éclairage public sur la commune n'a pas été budgété sur le bon article.

La somme de ce réajustement est de : 40 000€

En investissement, il est proposé de réduire le montant des dépenses de l'article 2188, initialement prévu pour la création de l'éclairage public et d'intégrer ce montant sur l'article 204182

La décision ci-après est donc proposée au Conseil Municipal

INVESTISSEMENT		
Chapitre	Intitulé	Montant
2188	Autre immobilisation corporelle	- 40 000 €
204182	Bâtiment et installation	+ 40 000 €
TOTAL		0€

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- Approuve la Décision Modificative N°1
- Autorise Mr le Maire à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaire à l'exécution de la présente.

DECISION MODIFICATIVE N°2

Le crédit ouvert pour l'exercice 2025 sur le budget prévu pour les extensions de réseau ou maîtrise d'œuvre de l'éclairage public sur la commune n'a pas été budgété en fonctionnement. La somme de ce réajustement est de : 3 505€

En fonctionnement, il est proposé de réduire le montant des dépenses de l'article 60621, initialement sur évalué et d'intégrer ce montant sur l'article 65568 pour les extensions de réseau ou maîtrise d'œuvre de l'éclairage public

La décision ci-après est donc proposée au Conseil Municipal

FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Intitulé	Montant
60621	Combustible	- 3 505 €
65568	Autre contribution	+ 3 505 €
TOTAL		0€

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- Approuve la Décision Modificative N°2
- Autorise Mr le Maire à procéder à toutes les démarches et dépenses nécessaire à l'exécution de la présente.

CREATION NUMEROS DE RUE ROUTE DU VILLAGE

L'adresse est une donnée d'information essentielle qui permet à tout citoyen, personne morale ou lieu géographique d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large.

Une adresse aux normes, c'est l'assurance d'un accès rapide pour les services de secours d'urgence, les services à domicile, les livraisons, la distribution du courrier.

Une adresse aux normes est également une condition indispensable pour pouvoir bénéficier de la fibre optique à son domicile.

Une adresse aux normes est enfin un moyen d'identifier avec précision la localisation des habitations, des bâtiments publics et des sites remarquables (stade, cimetière, etc.).

L'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il appartient donc au conseil municipal de valider par délibération la numérotation à donner à chaque construction de maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les numérotations suivantes pour les 8 lots créés dans l'ancienne scierie dont les parcelles étaient D 1240 et 291 :

N°	DENOMINATION	PARCELLE
300	Route du Village	Lot 1 D 1258
302	Route du Village	Lot 2 D 1285
304	Route du Village	Lot 3 D 1273
306	Route du Village	Lot 4 D 1274
308	Route du Village	Lot 5 D 1275
310	Route du Village	Lot 6 D 1263
312	Route du Village	Lot 7 D 291
314	Route du Village	Lot 8 D 1276

CREATION NUMEROS DE RUE CHEMIN DU FAYET

L'adresse est une donnée d'information essentielle qui permet à tout citoyen, personne morale ou lieu géographique d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large.

Une adresse aux normes, c'est l'assurance d'un accès rapide pour les services de secours d'urgence, les services à domicile, les livraisons, la distribution du courrier.

Une adresse aux normes est également une condition indispensable pour pouvoir bénéficier de la fibre optique à son domicile.

Une adresse aux normes est enfin un moyen d'identifier avec précision la localisation des habitations, des bâtiments publics et des sites remarquables (stade, cimetière, etc..).

L'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales précise que le conseil municipal règle, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Il appartient donc au conseil municipal de valider par délibération la numérotation à donner à chaque construction de maison.

Vu la création de rue route des Cerisiers pour la parcelle ZA 127 au numéro 67, par la délibération 2024-41 en date du 07/10/2024

Vu la demande du nouveau propriétaire pour changer la sortie sur le chemin du Fayet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ANNULE la numérotation de rue n° 67 sur la route des Cerisiers sur la parcelle ZA 127

ADOpte la numérotation suivante pour cette même parcelle :

N°	DENOMINATION	PARCELLE
62	Chemin du fayet	ZA 127

Monsieur le Maire a présenté toutes les demandes de subventions reçus en mairie pour l'année 2025, voici ce qui en ressort :

DEMANDE DE SUBVENTION FNACA

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'association de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 70 € à l'association de la FNACA

DEMANDE DE SUBVENTION AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'Amicale des Anciens Combattants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 100 € à l'amicale des anciens combattants

DEMANDE DE SUBVENTION SOUVENIRS FRANCAIS

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'association du Souvenirs Français

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 70 € à l'association du Souvenirs Français.

DEMANDE DE SUBVENTION ADMR LES 5 COLLINES

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'ADMR les 5 Collines à Saint Jean de Bournay (Aide à Domicile en Milieu Rural)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 50 € à l'ADMR les 5 Collines à Saint Jean de Bournay

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DDEN

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par la DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 100 € à la DDEN

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Jean de Bournay

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 100 € à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Saint Jean de Bournay

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION 2025

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention déposées par:

- Lycée Agricole privé Etienne Gautier à Ressins
- Sauveteurs secouristes de Bievre
- ADSM 38
- MFR de Chatte
- La foulée Saint Jeannaise
- La ligue contre le cancer
- MFR Mozas-CFA
- CMA Formation à Bourgoin Jallieu
- MFR- CFA de Chaumont
- Locomotive
- Sapeurs-Pompiers Humanitaires
- AFM telethon

Ces demandes de subventions ont été votées une par une, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de ne pas leurs attribuer de subvention.

ALARME BATIMENTS PUBLIC

Mme Chantal GENIN revient sur les devis qui ont été annoncés lors du précédent Conseil pour le local technique, l'école, la salle des fêtes et la mairie :

- Alarme et vous : 8 176.78€ HT et 400 à 500€/an pile et visite en réseau wi fi
- AM sécurité : 13 055.32€ HT en réseau filaire

Le Conseil Municipal décide, avec 13 voix pour et une abstention (Mme Emilie MATHIEU) de choisir Alarme et vous.

Monsieur le Maire informe les Elus qu'il serait utile de demander une subvention à la Région pour les alarmes des bâtiments public et en recherchant les possibles aides, il a découvert la possibilité d'obtenir un Barnum gratuitement pour les associations de la commune.

DELIBERATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION POUR L'ALARME DE L'ECOLE

Dans le cadre de la mise en place d'une alarme dans l'école, suite aux échanges et à l'accord des Conseillers pour lancer ce projet.

Afin de poursuivre le travail engagé, il serait utile de démarcher auprès de la Région pour l'obtention d'une aide à l'investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande de subvention

DEMANDE D'OBTENTION D'UN BARNUM PAR LA REGION AU PROFIT DES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un dispositif ouvert aux communes rurales de moins de 2000 habitants, par la Région, "Bonus Ruralité", donnant la possibilité d'obtenir un barnum de qualité de 3m X 3m afin de le mutualiser et le mettre à disposition des associations de la commune.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette demande d'obtention d'un barnum par la Région

S'engage à le stocker, l'entretenir et le mutualiser au maximum, à la destination exclusive des associations de la commune

S'engage également à s'assurer pour tous les dommages lors de son utilisation et à le maintenir en état, le cas échéant en remplaçant des éléments défectueux.

SONO SALLE DES FETES

Mme Chantal GENIN informe les Conseillés des 2 devis reçus de l'entreprise PLS eve'n, pour la sono de la salle des fêtes :

- 1 ampli, 4 enceintes sans câble : 1373.56€ HT
- 1 ampli, 4 enceintes avec câble : 1585.06€ HT

Les Elus décident de prendre l'option avec câble afin de partir avec du matériel neuf et d'éviter de devoir les changer dans quelques temps.

Les travaux débuteront fin avril.

Les agents vont refaire un coffre plus grand pour installer le nouvel ampli.

DIVERS :

Place de parking Handicapée à la mairie

M. Fabrice HUTHER informe que les bornes amovibles ont été commandés.

M. Denis QUEMIN précise qu'il faudrait remettre le panneau place handicapée, sur la place qui était déjà en place sur le parking de la mairie.

Mme Chantal GENIN précise qu'un panneau stationnement interdit sauf PMR et un pour les toilettes publiques sont à commander.

Point travaux

M. SEIGLE Didier informe les Conseillers de l'avancée des travaux du local associatif et technique : fin de semaine le toit devrait être terminé, la pose des moellons a débuté (environs 20/30m de posé) et que le bardage suivra sans interruption.

Pour la sécurisation de la montée à l'estrade, un devis a été demandé à l'entreprise JANIN Christophe :

Escalier métal et garde-corps 1 360€ HT pour un 2 500€ HT pour deux.

Au départ le choix été accès sur du bois, mais Monsieur le Maire a eu peur que ce ne soit pas assez solide.

Les Elus à l'unanimité des présents décident de prendre le lot de 2 escaliers.

M. Denis QUEMIN informe sur l'avancée de l'assainissement : ils sont au chemin des Biesses, il y a des réunions tous les mardis avec les Elus, cela avance correctement, ils sont dans les temps.

Ordures ménagères

Suite à la demande de prise en charge des personnes en difficultés, le ramassage des ordures ménagères passe chez Mme ROSTAING Geneviève et Mme BORDE Marie-Claude les mercredis.

Mme Séverine DELORME soulève qu'un petit crochet déchire les sacs poubelles quand on les dépose dans le container.

Mme Sylvie BOUCHON dit qu'ils sont passés 2 fois dans la semaine pour faire le ramassage des bennes.

M. Denis QUEMIN informe qu'il y a un projet pour une benne à carton.

Ecole

Mme Sylvie BOUCHON demande à M. Jérôme JOURDAN de parler de la visite de la DDEN le 24 mars à l'école. Il en ressort qu'il y a une bonne communication entre l'école et la mairie et que la véranda est appréciée, seul petit bémol, il faudrait mettre un panneau « Attention école »

Mme Sylvie BOUCHON fait un compte rendu du Conseil d'école à l'assemblée :

- Les parents demandent un trombinoscope pour savoir qui travaille à l'école
- Peu de parents se plaignent et on en fait une généralité, même les représentant des parents d'élèves ne comprennent pas toujours les questions
- L'association des petits mômes a donné 4000€ à l'école dont 400€ par classe
- La rentrée prochaine (mai) 2 nouveaux élèves arriverons en petite section

Monsieur le Maire intervient pour dire que l'inspectrice académique s'inquiète du grand nombre d'instituteurs absents et l'impossibilité de les remplacer.

Mme Sylvie BOUCHON annonce que le 18 juin, le centre de loisirs va recevoir 150 enfants des communes voisines. L'animation se fera sur le thème des pirates avec une chasse au trésor.

Fête des mères

Pour le moment seulement 1 maman a répondu à l'invitation.

Commémoration

La commémoration du 8 mai débutera à 10h30 à Savas puis à 11h à Mépin.

Stationnement fourgon

Mme Séverine DELORME demande pourquoi il y a une barrière en bois sur les chemins du TGV. Monsieur le Maire répond que c'était pour faire partir les camions de prostitution. Résultat le véhicule s'est juste déplacé sur un chemin plus loin appartenant à la commune. Nous allons devoir prendre un arrêté d'interdiction de stationnement de fourgons sur les chemins ruraux.

Assistant maternelle

Mme Sylvie BOUCHON demande s'il est possible de remettre un petit mot sur le flash et le site de la commune car il ne reste plus qu'une seule assistante maternelle.

Fête du Village

Pour la fête du village du 28 juin, Monsieur le Maire informe les Elus que le traditionnel feu d'artifice offert par la Mairie sera remplacé par un spectacle de drones par la société Steloris. Il ne manque que l'autorisation de l'aviation, réponse attendue autour du 15/20 mai. Pour une bonne organisation, Monsieur le Maire demande de l'aide aux Elus pour la gestion des repas.

Team Jan

Le Team Jan organise une soirée et une course de mobylette sur la commune le 19 et 20 juillet

Participation Citoyenne

Vendredi, Mme Chantal GENIN et Monsieur le Maire, ont rencontré les Gendarmes pour une mise en place des « voisins vigilants » reporté au format « village vigilant »
2 responsables seront formés par la gendarmerie, car ils regrettent que peu de personnes les avertissent.

M. Didier SEIGLE intervient pour dire qu'il les a appelés dernièrement pour un dépôt de matériel sur son chemin, certainement relié à un vol de camion pour la fibre, et que personne ne s'est déplacé.

Prochain conseil municipal

Lundi 12 Mai 2025

Clôture de la séance : 22h24

Le Maire,

Bertrand DURANTON



Le secrétaire de séance

Denis QUEMIN

